



du 22 au 28 janvier 2007 n°155

Sommaire

Edito: La CGT fait son entrée chez les directeurs d'hôpitaux • 15ème congrès de l'Ugict-Cgt : un blog pour le débat • Fonction publique : en dépit des 0,3% supplémentaires, les syndicats appellent à la grève • Stagiaires : un état des lieux des pratiques dans la fonction publique • Contrat de travail : la « flexsécurité » danoise préférée par les DRH français • Santé au travail : accord de branche dans le pétrole • Hôpitaux : les médecins interpellent les candidats à la présidentielle • Ile-de-France : il faut 20 000 logements sociaux par an pour sortir de la crise • Prud'hommes : la colère des conseillers salariés gagne du terrain • Assurance maladie : un accord sur les zones sous médicalisées • Europe : la libéralisation du rail contre le service public • Luxembourg : la cour de justice inflige un revers à Villepin •

Edito

La CGT fait son entrée chez les directeurs d'hôpitaux

C'est un événement qu'il convient de saluer. Pour la première fois, la CGT présente une liste complète de candidats pour chaque classe de directeurs d'hôpitaux aux élections professionnelles de ces catégories, dont les résultats seront connus le 21 février prochain. L'irruption de l'UFMICT-CGT dans le petit concert de cette profession qui regroupe quand même plus de quatre mille cadres hospitaliers, n'est évidemment pas spontanée ni anodine. Elle résulte d'un patient travail syndical mené par un collectif de cadres hospitaliers syndiqués. L'animateur de ce collectif, Jean-Luc Gibelin, entend « changer la donne dans le jeu institutionnel ». L'UFMICT-CGT veut ouvrir un vrai espace de liberté en toute indépendance vis-à-vis du ministère de la Santé, mais aussi entretenir des rapports clairs et transparents entre organisations syndicales avec qui elle partage certains points d'accord et de convergence, mais aussi des divergences. Cette entrée en lice de la CGT à ce niveau de services publics aussi importants que les hôpitaux est une chance, car de plus en plus de ces cadres vivent

durement l'opposition frontale entre leur culture du service public et le management étroitement financier des établissements. Ils sont soumis à une forte pression qui s'exerce sur eux au mépris des valeurs qu'ils défendent, comme au détriment des besoins des personnels et des usagers. Pour la CGT et son UGICT qui font leur entrée par la grande porte parmi ces cadres, c'est aussi la possibilité nouvelle de poser en grand la question de la responsabilité sociale de ces directeurs d'établissements placés à la charnière des besoins sociaux les plus criants et des pressions économiques et technocratiques les plus vives. « Dans le cadre d'un contrôle démocratique normal dans une société moderne, les directeurs doivent avoir les moyens de mener à bien les missions complexes qui leur sont confiées », affirment ces cadres syndiqués qui veulent aussi poser dans ce scrutin des questions d'emploi, de carrière, de nomination, d'évaluation, de salaire...



15ème congrès de l'Ugict-Cgt : [un blog pour le débat](#)



Avec un blog, accessible à tous (depuis le site ugict.cgt.fr).

fr) et dont le format d'écriture est devenu familier, l'Ugict-Cgt ouvre un nouvel espace de discussion avant son congrès. Il

sera le journal de sa préparation, sans se substituer aux échanges dans les syndicats. Sans prétendre à l'exhaustivité, il se veut une passerelle. Le document d'orientation et des notes thématiques attendent suggestions et commentaires. Ce que vous y écrirez sera consultable par tous et enrichira ainsi la réflexion collective. Votre voix portera donc plus. Bons débats !

Fonction publique :

en dépit des 0,3% supplémentaires, les syndicats appellent à la grève

Le gouvernement a annoncé mercredi une nouvelle revalorisation des salaires des fonctionnaires de 0,3% au 1er février 2007, portant la revalorisation du point à 0,8% à cette date. Pour autant, il n'apaise pas le mécontentement des cinq fédérations syndicales (CGT, FO, UNSA, FSU, Solidaires), qui ont maintenu leur appel à une grève nationale le jeudi 8 février sur les salaires, l'emploi public et les missions du service public. « Nous réclamons l'ouverture de véritables négociations, car ce qui s'est passé aujourd'hui est une caricature de dialogue social », qui « ne répond pas aux revendications des organisa-

tions majoritaires, représentant 75 à 80% du personnel », a déclaré Jean-Marc Canon (CGT) à l'issue d'une intersyndicale. Les cinq syndicats demandent des négociations sur le maintien du pouvoir d'achat en 2006, l'augmentation des salaires pour 2007, sur la base minimum de l'inflation prévu soit 1,8%, le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 et évaluées à 6% et une refonte globale de la grille indiciaire. Cette journée du 8 février verra converger aussi le mécontentement unitaire des enseignants ainsi que celui des agents des Impôts dont les intersyndicales appellent également à l'action ce jour là.

Stagiaires : un état des lieux des pratiques dans la fonction publique

« Un état des lieux sur l'utilisation des stagiaires, la durée des stages, les conventions, sera réalisé au premier trimestre 2007, avec pour objectif d'apporter plus de transparence et une homogénéisation entre les administrations », a annoncé le cabinet du ministre de la Fonction publique après une rencontre mercredi 17 janvier avec des membres du collectif « Génération Précaire ». De nombreux étudiants et jeunes actifs effectuent des stages au sein d'institutions de l'État (ministères, préfetures, conseils régionaux et généraux, mairies), entreprises et établissements publics ou organismes soutenus par l'État, sou-

vent bénévolement. « Nous voulons plus de transparence sur les offres de stages, notamment dans les ministères considérés par les stagiaires comme les plus prestigieux, comme le ministère de la Culture ou celui des Affaires étrangères, et où il y a souvent des cas d'abus flagrants, car il y a beaucoup de demandes, et aucune limitation », ont réclamé notamment les représentants du collectif.



Contrat de travail : la « flexsécurité » danoise préférée par les DRH français

L'association nationale des directeurs et cadres de la fonction publique (ANDCP) s'est prononcée sur l'idée émise par le candidat UMP de mettre en place un « Contrat de travail unique » qui selon elle pose des « difficultés d'application tant les situations des entreprises sont différentes ». Reste que ces DRH attendent néanmoins tout autant de flexibilité que Nicolas Sarkozy. Ils estiment que « les embauches sont d'abord blo-

quées par le manque de visibilité économique » et préconisent d'« élargir le champ du CDD, en privilégiant les négociations de branche, plutôt que prôner le contrat de travail unique ». Ces DRH suggèrent d'assurer la continuité de la couverture sociale des salariés, selon le modèle de « flexsécurité » combinant flexibilité de l'emploi et sécurité des salariés, à l'image notamment du Danemark.

Santé au travail : accord de branche dans le pétrole

La CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, FO pour les salariés de l'industrie pétrolière française et l'UFIP, pour le patronat ont signé jeudi 18 janvier un accord sur la santé au travail dans la branche pétrole. Il prévoit notamment la mise en place d'ici deux ans d'un carnet de suivi de l'exposition aux « dangers potentiels ». Pour la CGT de la Chimie, cet accord est « avant tout un levier, un point d'appui pour poser en permanence le

lien entre les conditions de travail et de vie des salariés, et leur sécurité et leur santé au travail. [...] Il ne mettra pas fin aux conséquences humaines de la politique de rentabilité maximum et de réduction permanente des coûts et notamment du coût du travail présenté par les compagnies pétrolières comme le critère de décision ».



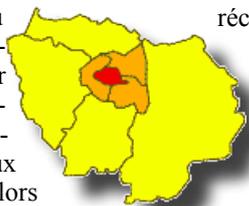
Hôpitaux : les médecins interpellent les candidats à la présidentielle

La Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) a interpellé jeudi 18 janvier les candidats à la présidentielle sur l'avenir du service public de santé. La CPH juge en effet « préoccupante et sous tension » la situation du service public hospitalier dont les besoins explosent tandis que baissent les moyens. La CPH a déploré « les fortes restrictions budgétaires » et la « succession de réformes de structures, d'organisations et de financement particulièrement inadaptées, agressives et déstabilisantes pour

la prise en charge des patients ». « La mise en œuvre de la T2A » (tarification à l'activité dans les hôpitaux) et la « baisse d'attractivité de la carrière de praticien hospitalier ». « La situation que l'on vit en ce moment, c'est du jamais vu, la permanence des soins n'existe plus », déclare Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers de France (Amuhf). « S'il n'y a pas de mesures rapides qui sont prises, on découvrira au mois de juin qu'il y a une canicule », a-t-il prédit.

Ile-de-France : il faut 20000 logements sociaux par an pour sortir de la crise

Lors d'une conférence de presse le 19 janvier au « ministère de la crise du logement », bâtiment parisien occupé illégalement depuis fin décembre par des associations, l'union régionale CGT d'Ile-de-France a demandé la construction de 20.000 logements sociaux par an pendant 5 ans, accessibles aux plus bas revenus, afin de résorber l'exclusion. Alors que le projet de loi sur le droit au logement opposable a été adopté mercredi dernier en conseil des ministres, la CGT



réclame également la « réquisition immédiate des logements vides », particulièrement « ceux appartenant aux institutions », et un moratoire sur les opérations de démolition-réhabilitation dans les quartiers populaires. Elle propose aussi le « gel des quittances » - loyer et charges - lorsque celles-ci excèdent de 20% les revenus du locataire, afin de répondre aux « besoins élémentaires et vitaux de pouvoir se loger », explique Guy Hervy, administrateur CGT à l'OPAC.

Prud'hommes : la colère des conseillers salariés gagne du terrain

Les conseillers du collège salariés du Conseil des prud'hommes de Créteil (Val-de-Marne) ont boycotté vendredi 19 janvier l'audience solennelle de rentrée pour protester contre la réforme limitant l'indemnisation de leur temps de travail. Christine Pourre, vice-présidente CGT du Conseil des prud'hommes de Créteil a notamment déclaré : « nous ne sommes pas opposés à cette ré-

forme qui prend en compte toutes les activités juridictionnelles comme le temps de préparation des dossiers et de rédaction, mais à ses décrets d'application qui limitent ce temps alors même que les cas sont de plus en plus complexes ». Un rassemblement est envisagé le 14 février devant le ministère de la Justice à l'appel de l'intersyndicale des conseillers prud'hommes d'Ile-de-France.

Assurance maladie : un accord sur les zones sous médicalisées

Afin de lutter contre les déserts médicaux, l'assurance maladie et trois syndicats de médecins libéraux (CSMF, SML, Alliance) ont signé un accord jeudi 18 janvier. Il prévoit de majorer de 20%, jusqu'en février 2010, les honoraires des médecins généralistes exerçant en cabinet de groupe, dans des zones qui manquent de médecins, qui sont situées dans 4.500 communes en zones rurales et dans des banlieues défavorisées. Elles ont une densité de médecins inférieure d'au moins 30% à la moyenne

nationale, avec un niveau d'activité supérieur de plus de 30% à cette moyenne. D'un montant moyen de quelque 20.000 euros par médecin, cette revalorisation sera versée directement par l'assurance maladie dans le cadre d'un forfait annuel, donc sans pénaliser les patients. Elle devrait concerner 1.600 généralistes pour un coût annuel de 30 millions d'euros environ pour les caisses de sécurité sociale.



Europe : la libéralisation du rail contre le service public

Les eurodéputés ont adopté jeudi 18 janvier un texte ouvrant à la concurrence le transport ferroviaire de passagers, limité au seul trafic international et repoussant à 2017 la libéralisation du trafic national. Un vote que la fédération CGT des cheminots a qualifié de « mauvais coup » porté au service public après que la concurrence du rail en Europe a déjà franchi une étape im-

portante le 1er janvier, avec la libéralisation complète du transport ferroviaire européen de marchandises. Pour la CGT, « nul doute que la libéralisation du trafic international de passagers (...) se fera sur les relations les plus rentables comme elle s'est développée à propos des trafics ferroviaires de fret ».

Luxembourg : la cour de justice inflige un revers à Villepin

La Cour européenne de justice (CEJ) a donné raison aux syndicats français en jugeant qu'on ne pouvait exclure les moins de 26 ans de la comptabilité des effectifs d'une entreprise. Les directives européennes sur l'information et la consultation des travailleurs d'une part, et sur les licenciements collectifs d'autre part, « s'opposent à une réglementation nationale qui exclut, fût-ce temporairement, une catégorie déterminée de travailleurs du calcul du nombre de travailleurs employés », juge la Cour de Luxembourg dans son arrêt. C'est donc « nouveau revers pour le gouvernement après son échec sur le Contrat

Première Embauche ». Cette mesure faisait partie des ordonnances d'août 2005 ayant aussi créé le Contrat Nouvelles Embauches. Afin de « favoriser l'embauche par les entreprises de salariés âgés de moins de 26 ans », le gouvernement français avait décidé qu'ils ne seraient plus pris en compte dans le calcul des seuils sociaux dans les entreprises (à 10, 20 ou 50 salariés), qui créent des obligations en matière financière et de représentativité.

